

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 19 JANVIER 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Francis ROBIN, Elisabeth CHARRIER, Alice DUPONT, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Suzanna FARNHAM.

Yves LAURENCIER donne pouvoir à Francis ROBIN.

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Alice DUPONT.

Franck SOURY donne pouvoir à Henri LASNIER.

Christine BRETON donne pouvoir à Jacques LARRANT.

Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

- 01-Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017.
- 02-Programmes de travaux 2017/2018.
- 03-Convention NCA environnement.
- 04-Transfert de compétence Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 05-Voirie : classement et déclassement.
- 06-Enquête publique-Ouvrage de la Prade.
- 07-Abandon de l'aménagement d'une partie de la Zone N.A.A N°3.
- 08-Complément au tarif de la Salle Espace 2000.
- 09-Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte de mettre au point 9 une délibération sur l'organisation de la rentrée scolaire.

01-Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

02 Programme de travaux 2017-2018.

02-1 Logement 17, Lotissement la Chegnade.

- Les travaux de rénovation de l'appartement sont en cours.

02-2 Beumène.

Le Conseil Municipal demande la réactualisation du devis établi par le SIMER concernant l'aménagement du village de Beumène.

02-3 Requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîtes pour un public familial. Délib 2018-01.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Vienne pour la requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîtes pour un public familial
Ce projet participera au développement touristique du territoire et au soutien de l'économie locale.

Le Conseil Municipal accepte le projet pour un montant prévisionnel de 482 700 €uros H.T. et sollicite les demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et de la communauté de Communes Vienne et Gartempe au titre du programme LEADER.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

03-Convention NCA environnement. Délib 2018-02.

Le Conseil Municipal accepte la convention de la Société NCA Environnement et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

04-Transfert de compétence Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

04-1 Transfert de la piscine de Gouex. Délib 2018-03.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal lors de la fusion des Communautés de Communes, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) a étendu ses compétences sur plusieurs champs d'activités.
- A cet effet la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert de la piscine de Gouex et a émis son rapport le 30 octobre 2017.
- Le Conseil Municipal donne son accord sur le transfert de la piscine de Gouex et sur ses modalités.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

04-2 Transfert de compétence/pacte fiscal et financier. Délib 2018-04.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal lors de la fusion des Communautés de Communes, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) a étendu ses compétences sur plusieurs champs d'activités.
- A cet effet la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert de l'intégration du Pacte fiscal et financier et a émis son rapport le 30 octobre 2017.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'intégration du Pacte Fiscal et financier dans l'attribution de compensation.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

05-Voirie : classement et déclassement. Délib 2018-05.

Le Conseil Municipal décide de classer dans la voirie communale le chemin de Juillé de la ferme de Juillé à la RD 729.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de la voirie communale et du document cadastral.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

06-Enquête publique-Ouvrage de la Prade. Délib 2018-06.

Le Conseil Municipal comprend la nécessité d'assurer la continuité écologique exigée par la loi sur le cours de la Gartempe. Cependant, ces travaux vont engendrer des modifications aux usages en cours et pourraient être parfois préjudiciables aux riverains.

Il demande que la plus grande attention soit portée au respect des engagements pris et intérêts économiques des particuliers.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

07-Abandon de l'aménagement d'une partie de la Zone N.A.A N°3. Délib 2018-07.

Faute d'accord avec les riverains pour créer une voie d'accès, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet d'aménagement de la Zone NAA n°3 la Gartempe et la Participation pour voies et réseaux (P.V.R.) s'y rapportant.

Il décide de déclasser la partie de voie publique devenue une impasse pour la céder à un riverain après bornage.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

08-Complément au tarif de la Salle Espace 2000. Délib 2018-08.

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2018 le tarif de remplacement de ces aimants en cas de perte par l'utilisateur de la salle espace 2000.

Libellés	Tarif en Euros
Petit aimant	6 Euros
Gros aimant	9 Euros

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

09-Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 Délib 2018-09.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018.

Ces organisations dérogatoires doivent faire l'objet d'une proposition conjointe commune et conseil d'école. Ces propositions seront ensuite transmises pour accord au directeur académique après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

Monsieur le Maire fait part de la proposition retenue par le conseil d'école de Saulgé, en date du 27 novembre 2017, à savoir la reconduction à l'identique de l'organisation du temps scolaire 2017-2018 soit 4,5 jours/semaine (lundi mardi mercredi jeudi vendredi).

Le Conseil Municipal, convaincu de l'intérêt de l'aménagement des rythmes scolaires, décide malgré les contraintes supplémentaires, de maintenir la semaine scolaire sur 4 jours et demi.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

10-Questions diverses.

10-1 Droit de préemption.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Maître Sylvain MARSAUDON concernant la déclaration d'intention d'aliéner les parcelles ci-dessous :

AC 115 – AC 120 – AC 126 – AC 127 le Moulin des Dames.

Seule la parcelle AC 126 située 47, Avenue du Moulin des Dames est concernée par le droit de préemption.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle AC 126.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

10-2 Réunion de la commission « communication-ressources humaines-gestion financière.

- La réunion aura lieu le **lundi 12 février à 14 h à la Mairie** pour la préparation des budgets 2018.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le lundi 19 février 2018 à 18 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2018 A 18 H 00.

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Présents : MM Jacques LARRANT, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Elisabeth CHARRIER, Franck SOURY, Alice DUPONT, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Christine BRETON, Nathalie BERGERON, Suzanna FARNHAM.

Henri LASNIER donne procuration à Jacques LARRANT.

Secrétaire de séance : Francis ROBIN.

Ordre du jour.

- 01-Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2017.
- 02-Droit de préemption urbain au Maire.
- 03-Vote des comptes administratifs.
- 04-Affectation des résultats.
- 05-Vote des comptes de gestion.
- 06-Vote des budgets
- 07-Tarifs assainissement.
- 08-Vote des Taxes.
- 09-Questions diverses.

Madame Elisabeth CHARRIER est absente en début de réunion.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2018.

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0 / Abstention : 0

02-Droit de préemption urbain au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle AD 19 84, Rue de la Papeterie d'une superficie de 1352 mètres carrés.
- Parcelle AN 55 Les Prés de la Rivière d'une superficie de 1104 mètres carrés.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0 / Abstention : 0

Arrivée de Madame Elisabeth CHARRIER.

03-Vote des comptes administratifs.

Monsieur Yves LAURENCIER, adjoint au Maire, présente les comptes administratifs 2017 dressés par Monsieur Jacques LARRANT, Maire, qui s'équilibrent comme suit :

Centre Commercial. Délib 2018-10

Compte administratif CENTRE COMMERCIAL	Fonctionnement
Excédent reporté en recettes sur le budget 2017	5911,59
Recettes réalisées en 2017	2852,85
Total des recettes de fonctionnement	8764,44
Dépenses réalisées en 2017	1584,99
Excédent de fonctionnement	+7179,45
Compte administratif CENTRE COMMERCIAL	Investissement
Excédent d'investissement reporté sur le budget 2017	0
Recettes réalisées en 2017	3393,94
Total des recettes d'investissement	3393,94
Dépenses réalisées en 2017	32843,04
Excédent d'investissement	-29449,10

Monsieur Jacques LARRANT ne prend pas part au vote.

Votants : 12 / Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 1

Extension les Hauts de la Papeterie Délib 2018-11

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2017 le compte administratif est à zéro.

Monsieur Jacques LARRANT ne prend pas part au vote.

Votants : 12 / Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 1

Lotissement La Chegnade Délib 2018-12

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2017 le compte administratif est à zéro.

Monsieur Jacques LARRANT ne prend pas part au vote.

Votants : 12 / Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 1

Assainissement Délib 2018-13

Compte administratif ASSAINISSEMENT	Fonctionnement
Excédent reporté en recettes sur le budget 2017	4132,49
Recettes réalisées en 2017	71031,93
Total des recettes de fonctionnement	75164,42
Dépenses réalisées en 2017	73046,20
Excédent de fonctionnement	+2118,22
Compte administratif ASSAINISSEMENT	Investissement
Excédent d'investissement reporté sur le budget 2017	68751,44
Recettes réalisées en 2017	25193,95
Total des recettes d'investissement	93945,39
Dépenses réalisées en 2017	22526,04
Excédent d'investissement	+71419,35

Monsieur Jacques LARRANT ne prend pas part au vote.

Votants : 12 / Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 1

Commune. Délib 2018-14

Compte administratif CENTRE COMMERCIAL	Fonctionnement
Excédent reporté en recettes sur le budget 2017	41974,66
Recettes réalisées en 2017	660963,24
Total des recettes de fonctionnement	702937,90
Dépenses réalisées en 2017	550380,52
Excédent de fonctionnement	+152557,38
Compte administratif CENTRE COMMERCIAL	Investissement
Recettes réalisées en 2017	266347,16
Total des recettes d'investissement	266347,16
Déficit d'investissement reporté sur le budget 2017	87138,36
Dépenses réalisées en 2017	190983,71
Total des dépenses d'investissement	278122,07
Déficit d'investissement	-11774,91

Monsieur Jacques LARRANT ne prend pas part au vote.

Votants : 12 / Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 1

04- Affectation des résultats.

04-1 Centre Commercial Délib 2018-15

Article	Libellés	Montant en Euros
002	Résultat reporté en fonctionnement	3701,22
1068	Affectation complémentaire en réserve	3478,23
001	Déficit d'investissement reporté	29449,10

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

04-2 Extension les Hauts de la Papeterie Délib 2018-16

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2017 l'affectation du résultat est à zéro.

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-3 Lotissement la Chegnade Délib.2018-17

N'ayant pas réalisé d'opération sur ce budget 2017 l'affectation du résultat est à zéro.

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-4 Assainissement Délib 2018-18

Article	Libellés	Montant en Euros
002	Résultat reporté en fonctionnement recettes	2118,22
1068	Affectation des résultats en recettes d'investissement	0
001	Résultat reporté en investissement recettes	71419,35

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-5 Commune Délib 2018-19

Article	Libellés	Montant en Euros
002	Résultat reporté en fonctionnement recettes	61428,58
1068	Affectation des résultats en recettes d'investissement	91128,80
001	Déficit reporté en investissement dépenses	11774,91

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

05- Vote des comptes de gestion 2017.

Délib 2018-20 Délib 2018-21 Délib 2018-22. Délib 2018-23. Délib 2018-24.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2017 (Commune – Assainissement - Centre Commercial – L'extension des Hauts de la Papeterie – Lotissement La Chegnade) dressés par **Madame Agnès BIENAIME** Comptable du Trésor.

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

06-Vote des budgets 2018.

Les budgets 2018 s'équilibrent comme suit :

Centre Commercial Délib 2018-25

Libellés	Dépenses en €uros	Recettes en €uros
Fonctionnement	6711,22	6711,22
Investissement	38478,23	38478,23

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Lotissement « extension les Hauts de la Papeterie » Délib 2018-26

Libellés	Dépenses en €uros	Recettes en €uros
Fonctionnement	20984,00	20984,00
Investissement	2960,97	2960,97

Votants : 13 / Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

Lotissement «La Chegnade» Délib 2018-27

Libellés	Dépenses en €uros	Recettes en €uros
Fonctionnement	30725,34	30725,34
Investissement	30725,34	30725,34

Votants : 13 / Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

Assainissement Délib 2018-28

Libellés	Dépenses en €uros	Recettes en €uros
Fonctionnement	76434,42	76434,42
Investissement	575850,05	575850,05

Votants 3 / Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

Commune Délib 2018-29

Libellés	Dépenses en €uros	Recettes en €uros
Fonctionnement	623610,38	623610,38
Investissement	882211,44	882211,44

Votants : 13 / Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

07-Tarifs assainissement. Délib 2018-30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs d'assainissement 2018 comme suit :

LIBELLES	TARIFS 2018 EN €UROS
Redevance forfaitaire annuelle	47,25
Redevance par mètre cube d'eau consommé	0,94
r Participation au branchement d'eaux usées	735,80
r Participation au branchement d'eaux pluviales	735,80

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

09-Vote des taux des trois taxes. Délib 2018-31

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes (Taxe foncière bâti, non bâti et taxe d'habitation).

Votants : 13 / Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

Madame Nathalie BERGERON quitte la séance du Conseil Municipal et donne pouvoir à Christine BRETON.

09-Questions diverses.

Néant.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 20 mars 2018 à 20 h.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 20 MARS 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Franck SOURY, Alice DUPONT, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Nathalie BERGERON, Suzanna FARNHAM.

Elisabeth CHARRIER donne pouvoir à Francis ROBIN.

Absente et excusée : Christine BRETON.

Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

- 01-Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2018.
- 02-Programmes de travaux 2018.
- 03-CCVG : dématérialisation des marchés publics.
- 04-Contrat de dératisation 2018.
- 05-Création d'un poste d'adjoint technique.
- 06-Personnel.
- 07-Admission en non-valeur.
- 08-Parc Eolien des Gassouillis
- 09-Questions diverses

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2018.

- Le compte rendu de la séance du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1-Requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîtes pour un public familial. Délib 2018-32.

- Le Conseil Municipal accepte le projet de requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîtes pour un montant prévisionnel de 150 738,41 €uros Hors Taxes.

- Il autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des partenaires selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Partenaires	%	Participations
DETR	30%	45 221,52 €
CONTRAT DE RURALITE	10%	15 073,84 €
FONDS EUROPEENS LEADER	12,34%	18 600,00 €
REGION	17,66%	26 621,53 €
COMMUNE	30%	45 221,52 €
TOTAL	100 %	150 738,41 €

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-2 Demande de subvention « accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne » (ACTIV 3). Délib 2018-33.

Dans le cadre du dispositif ACTIV Volet 3, le Conseil Municipal sollicite une subvention concernant :

1. la requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîtes pour un public familial pour un montant de 150 738,41 €uros Hors taxes.
2. L'achat d'un tracteur pour un montant de 70 560 €uros Hors taxes.

Le montant global de cet investissement est de : **221 298,41 €uros hors taxes.**

02-3 Réhabilitation du logement 15, la Chegnade. Délib 2018-34.

- Le Conseil Municipal sollicite une aide financière à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe au titre du fonds de concours aux communes concernant la réhabilitation du logement 15, la chegnade.
- Le montant des devis s'élève à la somme de : **15 030,78 €uros Hors Taxes.**

02-4 Articulture.

- Le Conseil Municipal décide de créer une arcade végétale entre le trottoir de la D5 et le jardin de l'amitié (Route de Plaisance).
- Ce projet sera conduit par Thomas Martin et son équipe d'artistes paysagistes dans la semaine du 26 au 30 mars 2018.

03-CCVG : dématérialisation des marchés publics. Délib 2018-35.

Le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition du service des affaires juridiques et de la commande publique et de la plateforme « Marchés Sécurisés.fr » de la CCVG, dans Les conditions financières prévues, afin d'assurer la dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics ;

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

04-Contrat de dératisation 2018. Délib 2018-36.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de dératisation établi par Monsieur Christophe CHAUMEAU pour un montant annuel de 906 €uros Hors Taxes.

05-Création d'un poste d'adjoint technique. Délib 2018-37.

Suite au départ à la retraite de Madame Marie-Noëlle CHAGNON, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique à pouvoir au 11 juin 2018 pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

06-Personnel.

06-1 Achat de chocolats pour Noël. Délib 2018-38

- Le Conseil Municipal accepte d'acheter des chocolats à Noël pour les employés communaux et les personnes bénévoles participant aux activités périscolaires.

06-2 Achat d'un cadeau pour le départ à la retraite de Madame Marie-Noëlle CHAGNON Délib 2018-39.

- Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion du départ en retraite de Mme Marie-Noëlle CHAGNON, il souhaite que la municipalité lui témoigne sa reconnaissance pour vingt-trois années effectuées au service de notre commune, en tant qu'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.
- Le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 295 €uros au profit de Madame Marie-Noëlle CHAGNON.

07-Admission en non-valeur.

07-1 Budget Commune. Délib 2018-40.

- Par courrier en date du 24 janvier 2018, Madame le Trésorier Municipal nous fait part de son impossibilité de procéder au recouvrement de produits, pour les exercices 2014, 2015, 2016, relatifs à des factures.
- Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de ce produit pour un montant de **1306.23 €uros.**
- La somme de 1291.33 €uros sera imputée en dépense à l'article 6542 du budget 2018 de la Commune.
- La somme de 14,90 €uros sera imputée en dépense à l'article 6541 du budget 2018 de la Commune.

07-2 Budget assainissement. Délib 2018-41.

- Par courrier en date du 24 janvier 2018, Madame le Trésorier Municipal nous fait part de son impossibilité de procéder au recouvrement de produits, pour l'exercice 2014 relatifs à des factures.
- Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de ce produit pour un montant de **103,92 €uros**.
- La somme de 103,92 €uros sera imputée en dépense à l'article 6542 du budget 2018 assainissement.

08-Parc Eolien des Gassouillis. Délib 2018-42.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de parc éolien des Gassouillis sur la commune de Bussière-Poitevine.

Si la commune n'est pas directement concernée par la construction de ce parc, elle pourrait par contre être fortement impactée par l'évacuation de l'énergie produite car la pose de câbles électriques souterrains passerait forcément par le bourg de Saulgé et deux hameaux pour rejoindre le poste des Jaumes à Montmorillon.

Le Conseil Municipal rappelle sa position de principe d'éviter le mitage des parcs éoliens sur le territoire; s'inquiète des conséquences néfastes de l'installation souterraine de câbles électriques dans le bourg en particulier et s'oppose pour ces raisons à la construction du parc éolien des Gassouillis à Bussière-Poitevine.

09-Questions diverses

09-1 Attribution des subventions. Délib 2018-43.

Lors de la réunion du 20 février 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la somme de quinze mille €uros €uros pour aider diverses associations.

le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide de répartir cette somme comme suit :

	Associations	Président	adresse	Vote 2018
1	A.C.C.A.	Jean-Louis MESMIN	27, Rue de la Vergnade 86500 SAULGE	300,00 €
2	AJS	Dany FUMOLEAU	1, Cité de l'Etang 86500 MOULISMES	1 350,00 €
3	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	Alain LANZETTO	21, Allée des Maçons 86500 MONTMORILLON	350,00 €
4	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	Alice DUPONT	35, Avenue de la Bringuetterie 86500 SAULGE	1 008,50 €
5	CLUB DE GYMNASTIQUE	Laëtitia ELLION	15, Rue du Pré du Ris 86500 SAULGE	550,00 €
6	CLUB PHOTO DE SAULGE	Jacques LARRANT	2, Rue de la Vergnade 86500 SAULGE	800,00 €
7	COMITE DES FETES DE SAULGE	Jean GRILLARD	27, Rue du Bec des Deux Eaux 86500 SAULGE	800,00 €
8	COOPERATIVE SCOLAIRE	Elodie SABOURIN	23, Rue du Bec des Deux Eaux 86500 SAULGE	1 472,50 €
9	CYCLOS RANDONNEURS DU VAL DE GARTEMPE	Josiane CARION	4, Rue des Châtaigniers Les Mâts 86500 SAULGE	250,00 €
10	SAULGE DANSE	Francis ROBIN	19, Rue des Augustins La Loge Fradet 86500 SAULGE	450,00 €
11	ADMIR	Patrick MOYON	Soulage 86500 PINDRAY	800,00 €
12	SAULTERCEHN	Christophe LANDAU Bruno GUERAUD	61, Rue de la Papeterie 86500 Saulgé 1, Les Prés de la Rivière 86500 Saulgé	1700,00 €
13	TRANSPORT SOLIDAIRE	François CHAUVEAU	14, Rue de la Vergnade 86500 Saulgé	300,00 €
14	ECOMUSEE	Monique GESAN	4, Rue des Augustins 86500 MONTMORILLON	780,00 €

15	ECOMUSEE (Participation par habitants)	Monique GESAN	4, Rue des Augustins 86500 MONTMORILLON	611,40 €
16	LA PREVENTION ROUTIERE	Joseph DUPEYRON	11, Rue Henri Dunant 86000 POITIERS	80,00 €
17	ASSOC MUSICALE MONTMORILLONNAISE	Patrick LAGUZET	75, Rue Winston Churchill 86500 MONTMORILLON	150,00 €
18	RESEAU D'ECOLES RURALES VIENNE GARTEMPE	Gisèle JEAN	Le Couret 86150 QUEAUX	500,00 €
19	HOPITAL POUR LES ENFANTS	Michel BERTHIER	2, Rue de la Milérierie B.P. 577 86021 POITIERS CEDEX	80,00 €
20	MAISON des FAMILLES	Renaud BEGUE	C.H.U 2, Rue de la Milérierie CS 90577 86500 POITIERS	80,00 €
	DIVERS			2 587,60 €
	TOTAL au 6574			15 000,00€

Madame Alice DUPONT, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves, Monsieur Jacques LARRANT Président du Club Photo, Monsieur Francis ROBIN, Président de Saulgé Danse ne prennent pas part au vote.

Votants : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 4

9-2 Prise en charge des repas. Délib 2018-44.

- Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les repas de l'équipe d'artistes paysagistes qui confectionne l'arcade végétale sur notre commune.

9-3 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Monsieur Jacques LARRANT et Monsieur Henri LASNIER sont conviés à une réunion le mercredi 11 avril 2018 à la communauté de communes de Vienne et Gartempe pour travailler sur les planches de zonage du PLUI.

9-4 Ouverture du mini-golf.

- Le mini-golf ouvrira le samedi 16 juin 2018 tous les jours du Lundi au Dimanche et jours fériés.
- Les cannes sont à prendre à la Mairie aux heures d'ouverture du lundi au vendredi.
- Un agent assurera la tenue du mini-golf le Samedi, le Dimanche et les jours fériés de 15 h 30 à 19 h 00.

9-5 Cénotaphe.

- La cérémonie autour du cénotaphe organisée par la municipalité et la Légion Etrangère aura lieu le 12 mai 2018.à 10 h 45.

9-6 Fête de l'abeille

- La Fête de l'abeille organisée par la municipalité aura lieu le 9 juin 2018 à l'aire de loisirs.

9-7 Commission espaces verts-voirie-ordures ménagères.

- La commission « espaces verts-voirie-ordures ménagères » se réunira le lundi 16 avril 2018 à 18 h à la Mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le mercredi 18 avril 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN.

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le dix-huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Franck SOURY, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Christine BRETON, Suzanna FARNHAM.

Francis ROBIN donne pouvoir à Yves LAURENCIER

Elisabeth CHARRIER donne pouvoir à Michèle ARLOT.

Alice DUPONT donne pouvoir à Suzanna FARNHAM

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Jacques LARRANT.

Michèle ARLOT a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour.

- 01-Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2018.
- 02-Programmes de travaux 2018.
- 03-Désignation du délégué à la protection des données, mise en place du service.
- 04-Autorisation permanente de poursuites.
- 05-Personnel.
- 06-Tarif location draps, torchons du gîte
- 07-Questions diverses

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2018.

- Le compte rendu de la séance du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1-Aménagement du village de Beumène Délib 2018-45.

- Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre « Volet 3 d'ACTIV » concernant l'aménagement du village de Beumène.
- Le montant de l'investissement s'élève à la somme de : 29108,50 Euros.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-2 Achat du tracteur.

En vue d'économie, la municipalité étudie d'autres alternatives à l'achat d'un tracteur neuf :

- la location.
- la mutualisation avec d'autres collectivités.
- La prestation d'une entreprise privée.

02-3 Assainissement.

- Une rencontre entre la municipalité et Eaux de Vienne Siveer a eu lieu le 12 avril 2018.
- L'état des lieux et une prospective ont été présentés par Eaux de Vienne Siveer.
- La Commune étudie la situation la plus favorable pour les conditions et la date du transfert de la compétence Assainissement.

02-4 Logement 15, la Chegnade.

- Les travaux sont en cours de finition.

03-Désignation du délégué à la protection des données, mise en place du service. Délib 2018-46.

Le Conseil Municipal désigne l'Agence des Territoires de la Vienne, comme Délégué à la Protection des Données.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur Jacques LARRANT, Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

04-Autorisation permanente de poursuites. Délib 2018-47.

Monsieur le Maire autorise Madame Agnès BIENAIME Comptable du Trésor, pendant toute la durée du mandat, à émettre de façon permanente les actes de poursuite en vue d'obtenir le recouvrement forcé des créances impayées à l'issue de la phase amiable selon les modalités suivantes :

Acte de poursuite	Seuils retenus
Lettre de relance	5,00 €
OTD employeurs autres tiers sauf banque	30,00 €
OTD bancaires	130,00 €
Saisie-vente et autres saisies	200,00 €

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

05-Personnel. Délib 2018-48.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Victoria LORCEAU, Adjoint Technique Territorial a été recrutée par la Commune pour assurer des fonctions à l'école (garderie, activités périscolaires ...) à la condition d'obtenir un Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

La Commune s'engage à prendre en charge les frais de sa formation.

Le Conseil Municipal s'engage également à rémunérer dix heures sur un dépassement horaire de 36 heures pendant la formation, à charge pour Madame Victoria LORCEAU de rester cinq ans au service de la Commune.

Toute dénonciation du contrat de travail, de son fait, avec la Commune avant le 30 avril 2023 donnera lieu à un remboursement de **142,60 €uros** correspondant au coût de ces dix heures.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

06-Tarif location draps, torchons du gîte. Délib 2018-49.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs ci-dessous pour la location à la semaine d'un drap et d'un torchon du gîte communal :

Location à la semaine	Tarifs en €uros
Le drap	2 €
Le torchon	1 €

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-Questions diverses

07-1 Prise en charge des frais de déplacement pour l'équipe d'artistes paysagistes. Délib 2018-50

- Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacement Marseille-Saulgé des artistes paysagistes pour un montant de 220 €uros.
- La dépense sera inscrite à l'article 6235 du budget de la commune.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le jeudi 17 mai 2018 à 20 h** à la Mairie.

La Secrétaire,

Le Maire,

Michèle ARLOT

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 17 MAI 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le dix-sept mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Elisabeth CHARRIER, Franck SOURY, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Suzanna FARNHAM.

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Francis ROBIN.

Christine BRETON donne pouvoir à Jacques LARRANT.

Alice DUPONT donne pouvoir à Henri LASNIER.

Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

- 01-Approbation du compte-rendu de la séance du 18 avril 2018.
- 02-Programmes de travaux 2018.
- 03-Taxe d'habitation sur les logements vacants.
- 04-Assainissement.
- 05-Annulation de la délibération 2018-48.
- 06-Cession d'une parcelle.
- 07-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 18 avril 2018.

- Le compte rendu de la séance du 18 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1 Achat du tracteur

Diverses solutions :

- Location d'un tracteur (pas de proposition des vendeurs).
- Entretien des 34 kms de voie communale par un entrepreneur privé : devis 11 000 €uros par an (solution abandonnée)
- Réflexion d'un achat d'un tracteur neuf ou d'occasion.
- Mutualisation du matériel avec la Communauté de Communes (à l'étude).

02-2 Village de Beumène.

- L'entreprise MORLAT est venue nettoyer et inspecter le conduit des eaux pluviales. Le réseau est tout à fait satisfaisant.
- Le rejet d'eaux usées non traitées dans ce conduit n'est plus admis. Les riverains dont les installations individuelles sont non conformes ont été avisés par courrier.

02-3 Logement 15, la Chegnade.

- Les travaux sont terminés. Il ne reste que les peintures extérieures à effectuer.

02-4 Centre Commercial

- Mme BRUNIN est venue visiter le commerce le samedi 5 mai 2018. Deux autres visites sont prévues avant la fin du mois.

02-5 Cénotaphe.

- La cérémonie autour du Cénotaphe s'est déroulée avec succès. Une forte délégation d'anciens de la Légion étrangère et un détachement armé de Bordeaux ont investi le cimetière.

02-6 Village de gîtes.

- La Commune attend la confirmation des subventions.

03-Taxe d'habitation sur les logements vacants.

Faute d'informations suffisantes, le Conseil Municipal reporte sa décision à la prochaine réunion.

04-Assainissement.

La municipalité propose au Syndicat Eaux de Vienne de bénéficier de la subvention DETR déjà accordée pour la construction de la nouvelle station d'épuration. Malgré cette subvention le plan de financement ne varie pas ; Le Conseil Municipal ajourne sa décision pour murir sa réflexion de transfert de l'assainissement au Syndicat Eaux de Vienne.

05-Annulation de la délibération 2018-48.

- Néant

06-Cession d'une parcelle.

Le cabinet ABSCISSE Géo-Conseil viendra borner la voie privée de la commune située les Prés de la Rivière le 7 juin et déterminer la contenance de la parcelle à céder.

07-Questions diverses

07-1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Le Conseil Municipal propose le classement des haies et arbres remarquables ainsi que l'identification des bâtiments agricoles et industriels pouvant être transformés en habitation. Chaque conseiller recense ces bâtiments dans son secteur avant le 31 mai.

07-2 Projet éolien les Gassoullis.

- A l'issue de l'enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation de la SAS PARC EOLIEN DES GASSOULLIS Commune de Bussière-Poitevine, le Commissaire enquêteur émet un avis défavorable à cette demande d'autorisation unique.

07-3 Subvention à l'association de la légion étrangère. Délib 2018-51

- Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 28 €uros à l'amicale des anciens de la légion étrangère de l'Indre.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-4 L'EMIG.

- Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement la salle espace 2000 pour l'audition de ses élèves le mercredi 27 juin 2018.
- Le public sera accueilli gratuitement à ce spectacle. La municipalité offrira un rafraîchissement.

07-5 Salle des activités.

- Une demande de salle a été faite par Madame Mireille VALAX, professeur de Yoga, pour réaliser deux mini-stages (fin juillet et fin août). Le Conseil Municipal accepte de louer la salle des activités moyennant le montant de 45 €uros par jour.

07-6 Fête de l'abeille.

- La municipalité se joint aux apiculteurs locaux pour l'organisation de la Journée de l'abeille le samedi 9 juin 2018.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le 8 juin 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Franck SOURY, Alice DUPONT, Christine BRETON, Suzanna FARNHAM.

Elisabeth CHARRIER donne pouvoir à Francis ROBIN.

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Jacques LARRANT.

Dominique CHARTIER donne pouvoir à Michèle ARLOT.

Bruno PUYDUPIN donne pouvoir à Yves LAURENCIER.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

- 01-Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2018.
- 02-Programmes de travaux 2018.
- 03-Transferts de compétences à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 04-Convention voirie avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 05-Taxe d'habitation sur les logements vacants.
- 06-Assainissement.
- 07-Avenant à la convention S.P.A.
- 08-Délibération pour la taxe de séjour.
- 09-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2018.

- Le compte rendu de la séance du 17 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1 Village de Beumène.

- Le passage de la caméra dans le réseau des eaux pluviales à Beumène n'a décelé aucune anomalie.
- Une réunion publique aura lieu en juillet pour expliquer le projet d'aménagement du village de Beumène.

02-2 Village de gîtes

- Le dossier de demande de subvention Leader concernant le village de gîte va être étudié début juillet.

03-Transferts de compétences à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

03-1 Petite Enfance. Délib 2018-51.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la répartition des charges transférées pour la première année d'exercice de la compétence Petite Enfance par la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

03-2 Compétence tourisme. Délib 2018-52.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la répartition des charges transférées relatives à la compétence tourisme pour les communes de Saint Savin et La Bussière.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

03-3 Maison Multimédia pour tous (MNT) à Valdivienne. Délib 2018-53.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la répartition des charges transférées relatives à la Maison Multimédia pour Tous de la commune de Valdivienne.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

04-Convention voirie avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

04-1 Voirie. Délib 2018-54.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant des charges transférées pour la compétence voirie.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

4-2 Convention d'entente pour la mise en œuvre d'une mission d'intérêt public : l'aménagement et l'entretien de la voirie. Délib 2018-55.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention d'entente avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour la mise en œuvre d'une mission d'intérêt public commune, que sont l'aménagement et l'entretien de la voirie.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

05-Taxe d'habitation sur les logements vacants. Délib 2018-56.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts.

Cette décision prendra effet à compter de l'année 2019.

Votants : 13/ Pour : 10/ Contre : 2/ Abstention : 1

06-Assainissement.

Une réunion sur le projet de création d'une station d'épuration aura lieu à la Préfecture le jeudi 5 juillet 2018 à 14 h 30.

07-Avenant à la convention S.P.A. Délib 2018-57.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention de fourrière au 1^{er} janvier 2018 et choisit le mode de participation financière unitaire.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

08-Délibération pour la taxe de séjour. Délib 2018-58.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la régie encaisse la taxe de séjour au profit de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe d'une part, et pour le Département de la Vienne d'autre part lors de la location du gîte communal.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

09-Questions diverses.

09-1 Révision d'une facture d'assainissement. Délib 2018-59.

- Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier établi par M. Jacques SAVIGNY domicilié 12, Avenue de la Gartempe 86500 Saulgé concernant la facture d'assainissement du 2^{ème} semestre 2017.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler une surconsommation de 10 m3 d'eau à 0,43 € = 4,30 € plus la modernisation des réseaux 10 m3 à 0,18 € = 1,80 € soit un total de **6,10 Euros**.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

09-2 Motion pour le comité de bassin Loire-Bretagne. Délib 2018-60.

- Considérant le courriel du 25 mai 2018 envoyé par le comité de bassin Loire-Bretagne,
- Considérant la motion proposée par ledit comité s'élevant contre la diminution drastique de 25% des crédits alloués à l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Considérant les répercussions importantes que cette diminution entraîne pour les mises aux normes de notre réseau d'eau potable et pour celle du traitement de nos eaux usées.
- Le conseil Municipal, à l'unanimité, adhère au contenu de la motion du comité de bassin Loire-Bretagne. Il autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire d'en informer le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

09-3 Ecoulement des eaux Rue de la Papeterie.

- Afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales de la Rue de la Papeterie, le Conseil Municipal contactera le SIMER pour établir un devis.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le 16 juillet 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le seize Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Elisabeth CHARRIER, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Nathalie BERGERON.

Michèle ARLOT donne pouvoir à Yves LAURENCIER.

Franck SOURY donne pouvoir à Bruno PUYDUPIN.

Alice DUPONT donne pouvoir à Elisabeth CHARRIER.

Christine BRETON donne pouvoir à Henri LASNIER.

Suzanna FARNHAM donne pouvoir à Francis ROBIN.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 08 juin 2018.

02-Programmes de travaux 2018.

03-Demande de subventions pour la requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîte pour un public familial.

04-Tarifs communaux avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

05-PLUI : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

06-Vente d'une parcelle.

07-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2018.

- Le compte rendu de la séance du 08 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1 Achat de matériel informatique école. Délib 2018-61.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SARL Déclic E-MEDIA d'un montant de **2730,64 €uros T.T.C pour l'achat de six tablettes et d'un ordinateur pour l'école.**

Pour honorer cette facture, le Conseil Municipal décide d'effectuer un virement de crédit en section d'investissement ci-dessous.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
2111 (21) – 117 : Réserve foncière	-143,52 €		
2183(21) -214 : Achat ordinateurs	143,52 €		
Total des dépenses	0,00 €	Total des recettes	

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0.

02-2 Centre commercial. Délib 2018-62.

- Le Conseil Municipal décide de renoncer à l'Agence Postale et de donner le Point Poste au futur commerçant.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-3 Hameau de Beumène.

L'aménagement du hameau de Beumène est suspendu temporairement en attente de l'étude d'assainissement.

02-4 Requalification de l'aire de loisirs.

En parallèle de la construction des gîtes, le Conseil Municipal souhaite une intervention sur le réseau d'eaux pluviales de l'aire de loisirs ainsi que la requalification de cette aire (déplacement des poubelles, déplacement de la cuve de gaz et plantations).

02-5 Village de gîtes.

Le Conseil Municipal décide de lancer la demande de permis de construire pour les gîtes.

02-6 Achat du tracteur. Délib 2018-66.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission d'appel d'offres pour l'acquisition du tracteur JOHN DEERE d'un montant de 70 800 €uros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Il décide d'effectuer les virements de crédit en section d'investissement ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
2111 (21) – 117 : Réserve foncière	-240,00 €		
21571(21) -236: Achat tracteur	240,00 €		
Total des dépenses	0,00 €	Total des recettes	

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

03-Demande de subventions pour la requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîte pour un public familial. Délib 2018-63

Le Conseil Municipal accepte le coût estimatif de l'opération d'un montant de **150 675,41 €** pour la requalification de l'aire de loisirs et la création d'un village de gîtes pour un public familial.

Il autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des partenaires selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Partenaires	%	Participations
FSIL-Contrat de Ruralité	35,7%	53 750,00 €
Fonds européens LEADER	16,4%	24 696,00 €
Département ACTIV Volet 2	10%	15 060,00 €
Commune	37,9%	57 169,41 €
TOTAL	100 %	150 675,41 €

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

04-Tarifs communaux avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Délib 2018-64

Le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessous pour le personnel et le matériel communal pour les prestations de travaux réalisés pour le compte de la CCVG dans le cadre de l'entretien de la voirie communautaire.

Proposition de tarifs en mutualisation 2018	
Main d'œuvre	
Main d'œuvre HN	25
Main d'œuvre HS	31
Main d'œuvre HDN	62,5
Main d'œuvre HDJF	52
Poids lourds	
Camion 8x4	45
Camion 6x4	42
Camion 19 t	33
Camion 12 t	30
Camion <12 t	20
VL et VU	
Véhicule utilitaire <3t5	12
Véhicule léger	5
Tracteurs et outils	
Tracteur	17
Elagueuse + groupe de broyage	15
Lamier	15
Faucheuse	12
Engins TP	
Mini pelle	20
Tractopelle	37
Cylindre	22
Plaques vibrantes	8
Tronçonneuses thermiques	10
Pompe à eau	5
Groupe électrogène	10
Balayeuse aspiratrice	25
Matériels espaces verts	
Tronçonneuse à bois	8
Débrousailluse	7
Taille haie	5

Remorques	
Remorques	10

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

05-PLUI : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Monsieur le Maire a proposé un débat au Conseil Municipal sur la version 2 du PADD. Cette version a déjà été vue en commission.

06-Vente d'une parcelle.

06-1. Délib 2018-65

Le Conseil Municipal décide de céder à M. Francis GUERAUD, riverain, l'ancienne voie d'accès d'une superficie de 430 mètres carrés moyennant le prix de 5 €uros TTC le mètre carré.

Cette vente sera effectuée par acte administratif.

Le Conseil Municipal décide de créer une servitude permanente non apparente pour la canalisation d'eaux usées traversant :

1. une partie du terrain AN 55 de M. Francis GUERAUD sur une longueur de 14,50 mètres. L'indemnité de compensation pour cette servitude s'élève à la somme de 43,50 €uros.
2. Une partie du terrain de l'ancienne voie d'accès AN en cours de numérotation sur une longueur de 25,50 mètres. L'indemnité de compensation pour cette servitude s'élève à la somme de 76,50 €uros.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-Questions diverses.

07-1 Etablissement Public Foncier.

- Une réunion aura lieu le mercredi 18 juillet 2018 de 17 h à 19 h à Châtellerault pour la revitalisation des centres bourgs, la requalification de friches urbaines ou industrielles et le développement de l'offre de logement.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le 21 août 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le vingt et un août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 août 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Franck SOURY, Alice DUPONT, Bruno PUYDUPIN, Suzanna FARNHAM.

Elisabeth CHARRIER donne pouvoir à Francis ROBIN.

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Henri LASNIER.

Dominique CHARTIER donne pouvoir à Michèle ARLOT.

Christine BRETON donne pouvoir à Jacques LARRANT.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

- 01-Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2018.
- 02-Programmes de travaux 2018.
- 03-Transfert de compétence à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 04-Bilan d'activité 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 05-Tarifs 2019 du Gîte Communal.
- 06-Bourse au permis de conduire.
- 07-Motion de soutien aux Communes.
- 08-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2018.

- Le compte rendu de la séance du 16 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1 Village de gîtes.

- Les demandes de financement sont en cours.

02-2 Requalification de l'aire de loisirs. Délib 2018-68.

- Le Conseil Municipal accepte le devis de la Sorégies d'un montant de 13 077,60 €uros TTC pour le déplacement de la cuve de gaz.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-3 Canalisation au Moulin des Dames

- Le Conseil Municipal décide de faire nettoyer sur une fréquence de quatre ans une partie des canalisations d'eaux pluviales Avenue du Moulin des Dames.
- Le Conseil Municipal envisage le renforcement de l'évacuation des eaux pluviales sur une partie de l'avenue du Moulin des Dames.

03-Transfert de compétence à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

03-1 Compétence Office de Tourisme. Délib 2018-69.

- Le Conseil Municipal ne valide pas les charges transférées pour la compétence Office du Tourisme à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

03-2 Compétence Rivières. Délib 2018-70.

- Le Conseil Municipal valide les charges transférées pour la compétence rivières à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

03-3 Compétence liée à la dissolution du Syndicat de Collège de Lussac les Châteaux avec le transfert de l'ex CCL. Délib 2018-71.

- Le Conseil Municipal valide les charges transférées pour le collège de Lussac Les Châteaux à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

03-4 Assainissement.

- Le Conseil Municipal ajourne la prise de décision de transfert de l'assainissement au Syndicat Eaux de Vienne jusqu'au mois de septembre.

04-Bilan d'activité 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. **Délib 2018-72.**

Le Conseil Municipal s'interroge sur les différents modes de calcul des transferts de charges mais approuve le bilan d'activité 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

05-Tarifs 2019 du Gîte Communal. Délib 2018-73

Vu la demande des Gîtes de France, il convient de fixer les tarifs de l'année 2019 pour actualiser l'information à diffuser dans le catalogue.

Le Conseil Municipal décide de fixer **les tarifs 2019** du gîte communal comme suit :

Libellés	Tarifs en €uros sans chauffage	Tarifs en €uros avec chauffage
Location petit dortoir 3 lits pour une nuit	35,00	39,00
Location grand dortoir 6 lits pour une nuit	60,00	68,00
Location du gîte 12 personnes pour une nuit	100,00	115,00
Location petit dortoir 3 lits pour la semaine	230,00	270,00
Location grand dortoir 6 lits pour la semaine	400,00	460,00
Location du gîte 12 personnes pour la semaine	650,00	700,00

La réservation du gîte communal ne deviendra définitive qu'après le versement d'une somme de **15 €uros par dortoir**.

Cette somme restera acquise à la commune en cas de dédit.

Une caution d'un montant de **200 €uros** sera demandée à la remise des clés.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

06-Bourse au permis de conduire. Délib 2018-74.

Le Conseil Municipal décide de reprendre une délibération concernant la bourse au permis de conduire en apportant les modifications suivantes :

- fournir une autorisation écrite du représentant légal pour les mineurs pour l'exercice du service pour la commune ou une association.
- s'engage à effectuer cinquante heures de service pour la Commune ou une association.
- deux cent €uros seront attribués sur présentation de l'attestation de réussite à l'examen du permis de conduire au maximum trois ans après l'obtention du code.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-Motion de soutien aux Communes. Délib 2018-75.

Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien aux communes et EPCI de la Vienne touchés par une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2018.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

08-Questions diverses

08-1 Jardin de l'amitié.

- Un moment convivial autour des réalisations au jardin de l'amitié et des projets des jeunes entrepreneurs de la Commune aura lieu le jeudi 23 août 2018 à 18 h00.

08-2 Innovation rurale.

Dans le cadre du développement de sa politique sur la ruralité, la Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projets « Innovation rurale » visant à mobiliser les acteurs du développement territorial sur des actions de recherches appliquées et d'innovation en milieu rural.

Le Conseil Municipal accepte de participer à cet appel à projets « Innovation rurale ».

08-3 Plan Régional « POLLINISATEURS » Délib 2018-76.

Le Conseil Municipal décide de participer au Plan Régional pour préserver les pollinisateurs dont l'Ecomusée du Montmorillonnais est le chef de file.

Le Conseil Municipal s'engage à financer 40% du projet soit 1600 €uros.

08-4 La Charte Gartempe 2018. Délib 2018-77.

« La Charte Gartempe 2018 » concerne une soixantaine de communes dans la vallée de la rivière, réparties dans trois départements (Creuse, Haute-Vienne et Vienne).

Le Conseil Municipal adhère à « la Charte Gartempe 2018 » et accorde une subvention d'un montant de 150 €uros à l'association «Clins d'œil à la Gartempe» 87290 CHATEAUPONSAC.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le mercredi 19 Septembre 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Elisabeth CHARRIER, Franck SOURY, Alice DUPONT, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Christine BRETON, Suzanna FARNHAM.

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Suzanna FARNHAM.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 21 août 2018.

02-Programmes de travaux 2018-2019.

03-Appel à projet « innovation rurale ».

04-Vente d'une parcelle.

05-Tableau des effectifs.

06-Assainissement.

07-Le point sur la rentrée scolaire.

08-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 21 août 2018.

- Le compte rendu de la séance du 21 août 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1 Requalification de l'aire de loisirs.

- Un devis a été demandé au SIMER pour l'évacuation des eaux pluviales.
- Les conteneurs d'ordures ménagères seront déplacés après le transfert de la cuve à gaz.

02-2 Village de gîtes.

- La consultation des entreprises sera lancée prochainement.

02-3 Village de Beumène.

A la demande de quelques habitants la Commune étudie la possibilité d'installer un réseau d'assainissement collectif avant entreprendre l'aménagement du hameau.

02- 4 Prévisions 2019.

Le Conseil Municipal prévoit les opérations suivantes en fonction des finances disponibles et selon un ordre à déterminer.

Budget Commune.

- Ravalement de la façade Espace 2000.
- Signalisation réglementaire et indication de lieux.
- Eaux pluviales.
- Continuité de l'aménagement du village de Beumène.
- Report de la requalification de l'aire de loisirs et du village de gîtes.

03-Appel à projet « innovation rurale ». Délib 2018-78

Le Conseil Municipal accepte la candidature de la Commune de Saulgé à l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine, valide le projet « Saulgé, éco-laboratoire des saveurs, de l'alimentation et de développement durable » et approuve le budget prévisionnel de 28370 €uros pour une participation de la Commune à hauteur de 2000 €uros.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

04-Vente d'une parcelle. Délib 2018-79.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à M. Francis GUERAUD, riverain, la parcelle **AN 219** d'une superficie de 430 mètres carrés moyennant le prix de 5 €uros TTC le mètre carré soit 2 150 €uros TTC.

Cette vente s'effectuera par acte administratif.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

05-Tableau des effectifs. Délib 2018-80.

Le Conseil Municipal accepte le tableau des effectifs ci-dessous :

CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	22 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
Adjoint Technique	C	2	35 heures
Adjoint Technique	C	1	20 heures
FILIERE SOCIALE			
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles.	C	1	26 heures

TOTAL		8	
-------	--	---	--

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

06-Assainissement. Délib 2018-81.

Le Conseil Municipal approuve le transfert intégral de la compétence assainissement (Exploitation et Investissement) au syndicat EAUX DE VIENNE-SIVEER à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce transfert se traduira par un transfert direct et intégral au bénéfice du syndicat des actifs et passifs du budget assainissement constatés à l'issue de la gestion 2018 dont notamment les résultats budgétaires cumulés, les restes à payer.

Le transfert se fera selon l'évolution tarifaire proposée par Eaux de Vienne.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 1

07-Le point sur la rentrée scolaire.

41 élèves ont repris les cours : 3 en petite section ; 5 en moyenne section ; 3 en grande section ; 2 en cours préparatoire ; 7 en cours élémentaire 1^{ière} année ; 9 en cours élémentaire 2^{ième} année ; 6 en cours moyen 1^{ère} année ; 6 en cours moyen 2^{ième} année. 39 élèves prennent leur repas à la cantine ; le prix du repas est de 2,70 euros.

La garderie est assurée le matin et en fin d'après-midi par le personnel communal.

La nouvelle directrice est Mme Manon STEIN.

08-Questions diverses.

08-1 Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en Santé (L'ACFI).

L'ACFI est chargé de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et sécurité du travail.

Il propose à l'autorité territoriale toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion de la Vienne assurera cette fonction pour la Commune.

08-2 SIMER.

Le SIMER envisage de nouvelles dispositions pour améliorer la collecte des ordures ménagères et la tarification des foyers.

08-3 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une réunion aura lieu fin octobre pour finaliser les plans des zones à construire et la protection des bois.

08-4 Vœux du Maire

- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 12 janvier 2019 à 11 h à la Salle Espace 2000.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le jeudi 25 octobre 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le vingt-cinq octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Franck SOURY, Alice DUPONT, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Suzanna FARNHAM.

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Michèle ARLOT.

Elisabeth CHARRIER donne pouvoir à Francis ROBIN.

Absente et excusée : Christine BRETON,

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018.

02-Programmes de travaux 2018-2019.

03-Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la CCVG.

04-Sorégies : approbation de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du Patrimoine Bâti.

05-Agence des Territoires 86 : désignation du référent RGDF de la collectivité.

06-CCVG / Nouveau programme Habitat 2019-2023.

07-Tarifs 2019

08-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018.

A ajouter au point 8-5 la délibération 2018-82 location du logement 2, Avenue de la Gartempe.

- Le compte rendu de la séance du 19 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1 Centre Commercial Délib 2018-83.

Le Conseil Municipal accepte de louer à Madame Sandrine BRUNIN Le centre commercial 17, la Chegnade et de confectionner le bail définitif de location.

Il décide la gratuité du 1^{er} trimestre 2019 et le paiement différé du deuxième trimestre 2019 jusqu'au 30 juin 2020.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-2 Location du logement 15, la Chegnade. Délib 2018-84.

Le Conseil Municipal décide de louer par bail pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction à Madame Sandrine BRUNIN à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le loyer mensuel sera de trois cent cinquante €uros. Ce loyer sera révisable tous les ans à la date du 1^{er} janvier.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-3 Création d'un village de gîtes. Délib 2018-85.

Le Conseil Municipal sollicite la mise à disposition des services « suivi des chantiers-VRD » de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), avec un coût estimatif de 1433,30 €uros pour la mission du projet d'aménagement de chalets ainsi que le remboursement des frais de déplacement.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-4 Rue de la Vergnade.

Un devis a été demandé au SIMER concernant l'écoulement des eaux pluviales rue de la Vergnade.

02-5 Village de Poillieu.

La réception des travaux a été effectuée.

03-Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la CCVG. Délib 2018-86.

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il invite les élus du Conseil Municipal à débattre sur ses orientations et objectifs.

Les éléments du débat sont restitués dans la délibération 2018-86.

04-Sorégies : approbation de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du Patrimoine Bâti. Délib 2018-87.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

05-Agence des Territoires 86 : désignation du référent RGDF de la collectivité.

Le Conseil Municipal désigne Madame Alice DUPONT référent au Règlement Général de la Protection des Données de la Collectivité.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

06-CCVG / Nouveau programme Habitat 2019-2013.

Dans le cadre du Nouveau Programme PIG HABITAT 2019-2023, le Conseil Municipal propose à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe de participer pour les travaux d'assainissement jusqu'à 5000 €uros en fonction des recettes budgétaires des années à venir.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-Tarifs 2019.

07-1 Tennis Communal. Délib 2018-88.

Libellés	Tarifs en €uros
Carte annuelle	38,00
A partir de la 2ème personne	27,00
Jeunes de moins de 18 ans de SAULGE	Gratuit
Location du court horaire pour une personne	4,00
Personne jouant avec un abonné	4,00
Carte pour un mois	19,00

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-2 Mini-Golf. Délib 2018-89.

Libellés	Tarifs en €uros
Une partie	2,50
Groupe de dix personnes	20,00
Carte annuelle	17,00
Jeunes de moins de 18 ans de SAULGE	Gratuit
Une balle perdue	2,50
Une canne perdue	30,00

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

7-3 Autres fournitures. Délib 2018-90.

Libellés	Tarifs en €uros
Matériel manquant	
Un verre	1,25
Une assiette	5,00
Un couvert à l'unité	1,60
Une tasse à café	1,25
Remplacement d'une coque de chaise	13,00
Prix de l'heure de ménage	19,00
Une table d'extérieur du barnum	100,00
Un banc d'extérieur du barnum	37,00
Petit aimant	6,00
Gros aimant	9,00
Photocopies	
Photocopie des associations noir et blanc	0,08
Photocopie des associations couleur	0,20
Photocopie (dépannage des particuliers) A4 noir et blanc	0,25
Photocopie (dépannage des particuliers) A4 couleur	0,75
Photocopie (dépannage des particuliers) A3 noir et blanc	0,75

Photocopie (dépannage des particuliers) A3 couleur	1,50
Connexion à internet sortie imprimante copie A4 noir et blanc	0,25
Connexion à internet sortie imprimante copie A4 couleur	0,75
Tirage de plans	
Feuille A 4	1,00
Feuille A 3	2,00
Tirage de relevé de propriété	
Feuille A4	1,00
Feuille A3	2,00

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-4 Salle Espace 2000. Délib 2018-91.

Manifestation	LA JOURNEE Tarifs en €uros				JOUR SUPPLEMENTAIRE Tarifs en €uros			
	Associations de SAULGE ou invitées		Autres		Associations de SAULGE ou invitées		Autres	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Réunions-Conférences-Vins d'honneur	75€00	100€00	110€00	135€00				
Concours de belote – Loto - Spectacle extérieur Dîner dansant – Thé dansant – Concert – Bals - Banquet	120€00	182€00			60€00	110€00		
Fêtes familiales et repas d'affaires			205€00	255€00			126€00	180€00
Activité commerciale - Associations extérieures avec entrée payante			300€00	370€00			180€00	235€00
Utilisation de la vaisselle	15 €uros la caisse de 40 couverts							
Sonorisation	50€00							
Arbre de Noël de l'Ecole. Don du sang	GRATUIT							

Une caution d'un montant de mille €uros (**1000 €uros**) sera demandée à la remise des clés.

Une caution d'un montant de quatre cents €uros (**400 €uros**) sera demandée pour la location de la sonorisation.

La réservation de la salle espace 2000 ne deviendra effective qu'après le versement d'un acompte de soixante €uros (**60 €uros**). Cette somme restera acquise à la Commune en cas de dédit.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-5 Salle d'activités (à la disposition des associations de Saulgé ou associations invitées). Délib 2018-92.

MANIFESTATION	LA JOURNEE
Associations de Saulgé ou associations invitées	
	Une utilisation gratuite par an

	Sans chauffage	Avec chauffage
Réunions conférences - Vins d'honneur	22€00	34€00
Concours de belote – Loto – Exposition vente	45€00	80€00
Majoration pour le lendemain	36€00	68€00
Ecole – Don du sang	GRATUIT	

La capacité de la Salle d'activités est limitée à soixante personnes.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-6 Location de deux barnums. Délib 2018-93.

Le Conseil Municipal décide de mettre les barnums à la disposition des utilisateurs d'Espace 2000 moyennant une redevance de **cent Euros (100 Euros)** pour une journée.

La réservation des deux barnums ne deviendra effective qu'après le versement d'un acompte de **vingt Euros (20 Euros)**. Cette somme restera acquise à la Commune en cas de dédit. Les tables et les bancs d'extérieur pourront être utilisés, même en cas de dédit.

Une caution de deux cents Euros (200 Euros) sera demandée à la réservation.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-7 Cantine scolaire. Délib 2018-94.

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année **2019** le prix du repas à la cantine scolaire à la somme à deux Euros quatre-vingts centimes (**2,80 Euros**).

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-8 Concessions cimetière. Délib 2018-95.

Libellés	Tarifs en Euros
Tarifs des concessions	
Concession trentenaire (le mètre carré)	36,00
Concession cinquantenaire (le mètre carré)	80,00
Tarifs du Columbarium	
Concession trentenaire (une case)	480,00
Dispersion des cendres	21,00
Achat de la porte d'une case de columbarium	108,00

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-9 Intervention à la place ou pour le compte des particuliers. Délib 2018-96.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Mairie sont quelquefois obligés de prendre des dispositions nécessaires à la place des particuliers pour assurer la sécurité de la circulation et des personnes (exemple : dégagement des arbres tombés sur la route) ou pour la fourniture et pose d'une tête de buse.

Libellés	Tarifs en €uros
Tarifs 2017.	
Fourniture et pose de deux têtes de buse	390,00 €uros
Intervention d'urgence sur le domaine public à la place d'un privé	25 €uros de l'heure
Intervention d'urgence sur le domaine public à la place d'un privé Avec engin et matériel	50 €uros de l'heure

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

08-Questions diverses.

08-1 Copies numériques et papier.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'adhérer au CFC, Centre Français d'Exploitation du droit de Copie qui gère collectivement les droits de copie numérique et papier du livre et de la presse pour le compte des auteurs et des éditeurs.
- La commune n'est pas concernée par ce type de reproduction.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au CFC (Centre Français d'Exploitation du droit de Copie).

08-2 Association AXEMEN. Délib 2018-98. Délib 2018-99.

- Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de six cents €uros à l'association AXEMEN nouvellement créée. Son objet est la fabrication d'outils anciens.
- Une manifestation publique aura lieu du 20 au 28 avril 2019.
- Le Conseil Municipal décide d'y participer exceptionnellement à hauteur de 1000 €uros.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

08-3 Cérémonie du 11.11.2018.

- La Commémoration du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et le vernissage de l'exposition « Monument aux Morts » auront lieu le dimanche 11 novembre 2018 à 11 h 00 au Monument aux Morts.
- Dans le cadre de la célébration du centenaire de l'Armistice, il est prévu que les cloches de la commune sonnent le 11 novembre 2018 à 11 h pendant 11 minutes.

08-4 Avenue de la Gartempe.

Les arbres, trop vieux ou malades, vont être coupés et remplacés par des frênes.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le 16 novembre 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT.

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le seize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Charrier Elisabeth, Franck SOURY, Alice DUPONT, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER, Nathalie BERGERON, Suzanna FARNHAM.

Christine BRETON donne pouvoir à Henri LASNIER.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2018.

02-Programmes de travaux 2018-2019.

03-Assurance statutaire du personnel.

04-Inondations dans l'Aude.

05-Personnel.

06-Proposition de groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'assurance avec la CCVG.

07-AFMTÉLÉTHON : demande de subvention

08-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2018.

- Le compte rendu de la séance du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 13/ Pour : 13/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018.

02-1 Achat du deux chalets en bois. Délib 2018-100.

Le Conseil Municipal accepte le lancement d'une procédure de la mise en concurrence sous la forme de Marché à Procédure Adaptée pour l'achat de deux chalets en bois d'un montant de 75000 €uros TTC.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant

Votants : 13 / Pour : 13 /Contre : 0 /Abstention : 0

02-2 Pollinisateurs

Le projet piloté par l'Ecomusée du Montmorillonnais a été retenu par la région Nouvelle-Aquitaine.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage se tiendra à l'Ecomusée le jeudi 22 novembre 2018.

02-3 Réfection et amélioration des réseaux d'eaux pluviales. Délib 2018-99.

Le Conseil Municipal décide de créer une opération **241** amélioration des réseaux d'eaux pluviales et d'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

INVESTISSEMENT. Budget Commune.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)- Opération	Montant	Article (Chap)- Opération	Montant
2128 (21) OP 238 Aménagement Beumène	-10 000 €		
2158 (21) OP 241 amélioration des réseaux d'eaux pluviales	10 000 €		
Total des dépenses	0,00 €	Total des recettes	

02-4 Liste des travaux prévus en 2019 :

- ✓ Village de gîtes.
- ✓ Village de Beumène.
- ✓ Logement Route de Poillieu.
- ✓ Articulture. (Intervention courant décembre)
- ✓ Signalisation.
- ✓ Voirie 2019.
- ✓ Réfection de la façade et isolation de la salle espace 2000.
- ✓ Eclairage du Pont Avenue de la Gartempe. (Rencontre le 28 novembre à 18 h avec SOREGIES)

03-Assurance statutaire du personnel. Délib 2018-101.

Le Conseil Municipal adopte les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2019 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP assurances.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et prend fin en décembre 2019.

Le taux de la prime est fixé à :

- Agents CNRACL : 5,18%
- Agents IRCANTEC : 1,65%

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-Inondations dans l'Aude. Délib 2018-102.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux communes du Département de l'Aude d'un montant de deux cents Euros.

Cette somme sera prélevée sur le budget 2018 à l'article 6574.

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

05-Personnel. Délib 2018-103.

Le Conseil Municipal accepte de garder l'employée bénéficiaire d'un CUI au-delà du 04 décembre 2018 si ce contrat aidé est renouvelé par le service concerné du Département.

06-Proposition de groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'assurance avec la CCVG.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas souscrire au groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'assurance effectifs à partir du 1^{er} janvier 2020.

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

07-AFMTELÉTHON : demande de subvention.

La demande de subvention de l'AFMTELETHON sera étudiée lors de l'attribution des subventions 2019. Cependant le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette subvention alors que la Commune participe déjà à l'organisation du Téléthon en décembre.

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

08-Questions diverses.

08-1 Budget assainissement Décision modificative budgétaire. Délib 2018-104.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer le virement de crédit ci-dessous :

INVESTISSEMENT. Budget assainissement.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)- Opération	Montant	Article (Chap)-Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en Euros	0,01 €		
2315(23) : Installation, matériel et outillage	-0,01 €		
Total des dépenses	0,00 €	Total des recettes	

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

08-2 Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers de retraite CNRACL. Délib 2018-105.

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Vienne avait été signée pour la réalisation des dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.
- ✓ Ce Centre de Gestion propose un avenant de prolongation à cette convention allant jusqu'au 31 décembre 2018.
- ✓ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL conclue avec le Centre de Gestion de la Vienne.

Votants : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

08-3 Réunion d'information à la Gendarmerie.

Francis ROBIN assistera à la réunion d'information qui aura lieu le jeudi 22 novembre 2018 à la gendarmerie de Montmorillon.

08-4 Le point sur le stockage des pneus.

Suite à l'article paru dans la presse et à la demande de la Commune la Préfecture a diligenté une enquête de la DREAL, de l'ARS, de la Gendarmerie et du SDIS.

08-5 Aménagement de la cabine téléphonique.

- ✓ Le Conseil Municipal décide d'aménager la cabine téléphonique sur le thème « du Petit Prince de Saint Exupéry ».

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le lundi 17 décembre 2018 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT

COMMUNE DE SAULGE
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018 A 20h00.

L'an deux mil dix-huit le dix-sept décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LARRANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2018.

Présents : MM Jacques LARRANT, Henri LASNIER, Michèle ARLOT, Yves LAURENCIER, Francis ROBIN, Charrier Elisabeth, Bruno PUYDUPIN, Dominique CHARTIER.

Franck SOURY donne pouvoir à Jacques LARRANT.

Alice DUPONT donne pouvoir à Michèle ARLOT.

Nathalie BERGERON donne pouvoir à Henri LASNIER.

Suzanna FARNHAM donne pouvoir à Francis ROBIN.

Absente et excusée : Christine BRETON.

M. Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2018.

02-Programmes de travaux 2018-2019.

03-Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

04-Avenant n°2 à la convention de mécénat avec SORE GIES.

05-Convention exploitation des ouvrages d'assainissement 2018 avec Eaux de Vienne Siveer.

06-Centre Communal d'Action Sociale.

07-Bail logement 15, Lotissement la Chegnade.

08-Convention Eglise.

09-Droit de préemption urbain.

10-Questions diverses.

01-Approbation du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2018.

A ajouter la délibération 2018-106 concernant l'approbation de la convention de travaux avec le SIMER.

A ajouter la délibération 2018-107 concernant la décision modificative budgétaire. Budget commune.

- Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-Programmes de travaux 2018-2019

02-1 Village de gîtes.

- Le permis de construire est accordé.

02-2 Requalification de l'aire de loisirs

- La piste de BMX a été aplanie. De nouvelles haies vont être implantées. Les poubelles seront transférées à l'avant de la salle des activités.
- La cuve à gaz migrera du parking de l'Espace 2000 à l'avant de la salle des activités.

02-3 Centre Commercial.

- Le bail commercial est signé. Mme Sandrine BRUNIN reprend le commerce en début d'année 2019.

02-4 Avenue de la Gartempe.

- Les acacias de l'avenue de la Gartempe ont été abattus et remplacés par des frênes.

02-5 Cabine téléphonique.

- La cabine téléphonique va être transformée en boîte à livres. Les travaux de restauration sont en cours.

02-6 Amélioration des eaux pluviales. Délib 2018-108.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention établie entre la Commune de Saulgé et le Simer concernant l'amélioration des eaux pluviales (Carrefour Rue de la Papeterie et Avenue du Moulin des Dames).

Le montant des travaux s'élève à la somme de : 32920 €uros Hors Taxes.

- Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne une subvention au titre «Volet 3 d'ACTIV).

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

02-7 Travaux prévus pour 2019.

Certains travaux seront poursuivis, les autres se réaliseront en fonction des finances disponibles.

- Village de gîtes.
- Requalification de l'aire de loisirs.
- Village de Beumène.
- Amélioration du réseau des eaux pluviales.
- Logement route de Poilieu.
- Signalisation interne au village et panneau informatif.
- Voirie.
- Réfection de la façade et isolation de la salle Espace 2000.
- Eclairage du Pont Avenue de la Gartempe.

03-Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R). Délib 2018-109.

Le Conseil Municipal accepte le projet de rénovation de la façade et de l'isolation de la salle espace 2000. Le montant des travaux s'élève à la somme de 21730,09 Euros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour le projet de rénovation de la façade et de l'isolation de la salle espace 2000.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

04-Avenant n°2 à la convention de mécénat avec SORE GIES. Délib 2018-110.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant n°2 à la convention de mécénat signée en 2016 avec la Sorégies.

Cette convention détermine les conditions de l'opération au bénéfice de la Commune et a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports bétons des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant N°2 à la convention de mécénat entre la Sorégies et la Commune de Saulgé et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

05-Convention exploitation des ouvrages d'assainissement 2018 avec Eaux de Vienne Siveer. Délib 2018-111.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la Convention entre la Commune de Saulgé et le SYNDICAT Eaux de Vienne SIVEER pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement de la Commune (station d'épuration, les postes de relèvement de la salle Espace 2000, les Gâts, le Moulin des Dames, Rue de la Papeterie).

Le Conseil Municipal accepte la convention d'exploitation des ouvrages d'assainissement avec Eaux de Vienne SIVEER et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

06-Centre Communal d'Action Sociale. Délib 2018-112.

En application de l'article L. 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Le Conseil Municipal décide de dissoudre le Budget « CCAS » au 31 décembre 2017.

Il autorise Monsieur le Maire à intégrer les résultats du Budget CCAS sur le budget Commune.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

07-Bail logement 15, Lotissement la Chegnade.

- Mme Sandrine BRUNIN a versé le chèque caution de 350 €uros pour la location du logement 15, la Chegnade au 1^{er} janvier 2019.

08-Convention Eglise. Délib 2018-113.

- Le Conseil Municipal accepte de régler les trois quarts de la facture d'électricité à la paroisse de Montmorillon pour les paiements 2017, 2018 et les années futures.
- Cette participation correspond aux usages publics.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

09-Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle **AN 17 3**, Place du Prieuré d'une superficie de 210 mètres carrés.
- Parcelle **AN 46** Montée des Chenevières d'une superficie de 54 mètres carrés.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

10-Questions diverses.

10-1 Projet éolien « Les Gassouillis »

- Vu l'arrêté Préfectoral **N° DL-BPEUP n° 175** du 26 novembre 2018, la SARL Parc éolien des Gassouillis est autorisé à exploiter sept éoliennes sur le territoire de la commune de Bussière-Poitevine.

10-2 Fuite d'eau. Délib 2018-114.

- Considérant qu'en cas de fuite après compteur, le volume d'eau n'a pas emprunté le réseau d'assainissement, le Conseil Municipal, décide d'annuler une surconsommation pour un montant de 37,74 €uros à un administré.

Votants : 12/ Pour : 12/ Contre : 0/ Abstention : 0

10-3 Compteurs Linky.

- Le déploiement de la pose du compteur Linky est une obligation légale

10-4 Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI).

- L'élaboration du PLUI suit son cours.
- Les périmètres des zones à construire a été revu avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

10-5 Motion pour l'hôpital

- Le Conseil Municipal demande à Madame Bouygard, directrice générale de l'agence de santé de la région Centre-Val de Loire la création d'une mission d'appui à la réouverture de la maternité du Blanc dont la composition serait arrêtée avec elle.

10-6 Motion du Barreau de Poitiers. Délib 2018-115.

- Le Conseil Municipal décide de soutenir la motion du Barreau de Poitiers au projet de loi « justice 2018-2022 ».

10-7 Motion pour le Lycée Professionnel Raoul Mortier.

- Le Conseil Municipal s'inquiète de la fermeture du Bac Professionnel Gestion Administration et du risque de réduction de l'offre de formation initiale pour les jeunes du territoire.

10-8 Collecte des ordures ménagères.

- Pour l'année 2019, la redevance des ordures ménagères augmentera de 6 €uros.

10-9 Pollinisateurs.

- Une réunion « Pollinisateurs » aura lieu le vendredi 18 janvier à 18 h à la salle des activités.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le mardi 22 janvier 2019 à 20 h** à la Mairie.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Francis ROBIN

Jacques LARRANT.